



Réunion de la CLE n° 6

Les Membres de la Commission Locale d'Énergie n°6 « Seine et Ouche » se sont réunis le 16 novembre 2018.

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO et Patrick Duthu Président de la CLE.

En préambule, ils remercient pour leur présence à la CLE, les maires et les délégués, et le maire de la commune de Saint Seine l'Abbaye pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- ↪ Pascaline Fisch, Responsable de la Cellule Energie
- ↪ Anne Geulin, Technicienne

ENEDIS était représenté par :

- ↪ Nathalie Magno-Epaulard Responsable collectivités territoriales

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- ↪ Entreprise SOCATER

ACTUALITES (voir diaporama joint au Compte-rendu) :

- ✓ Point sur la conférence « Eclairage public et biodiversité » du 19 septembre dernier (document en pièce jointe)
- ✓ Renouvellement de marchés :
 - Marché « Extensions et petits renforcements électriques »
 - Marché « Études énergétiques des bâtiments communaux et communautaires » : attribué au bureau d'études AD3E. Afin de répondre aux demandes des collectivités, le SICECO propose à ses adhérents pour leurs bâtiments, dans le cadre de ce marché, de nouvelles études, en plus de la poursuite des pré-diagnostics énergétiques ou de la mise à jour de ces derniers :
 - Calcul thermique réglementaire
 - Mise en place d'un contrat de maintenance adapté au patrimoine
 - Étude de fonctionnement des systèmes de chauffage, climatisation et/ou traitement d'air
 - Analyse d'opportunité d'énergies renouvelables
- ✓ Compteur Linky : les problèmes rencontrés lors de la pose des compteurs LINKY dans les armoires EP sont rarement d'ordre technique (le plus souvent liés à la coupure car l'éclairage public est mis hors service pendant l'installation des compteurs et certaines horloges peuvent être « déprogrammées » en cas de batterie défectueuses ou vide) mais peuvent être la conséquence d'informations contractuelles inadaptées (ces données sont gérées par l'intermédiaire du fournisseur d'énergie) : voir fiche Linky SICECO en annexe.

- ✓ Concours Ecoloustics :
Les communes ont été destinataires d'un mail du SICECO début septembre, et une information a été faite dans la newsletter qui renvoyait sur un article internet avec possibilité de télécharger le dossier qui se trouve sur le site internet du SICECO WWW.siceco.fr .

MESSIGNY ET VANTOUX :

La commune demande s'il existe une application qui permette de géo-localiser les pannes des compteurs.

ENEDIS :

L'espace Collectivités permet de visualiser l'ensemble des compteurs mais pas les pannes.

I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux électriques (Voir tableaux joints au compte rendu)

Bilan des travaux 2018 (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) et Programmations ultérieures

Dissimulation :

GREANT LES SOMBERNON :

La commune souhaite savoir si les travaux vont toujours bénéficier de l'aide du PAP de RTE.

SICECO :

Oui, il n'y a pas de changement.

Résorptions de fils nus

BLAISY BAS :

La commune demande quand les travaux vont commencer.

SICECO :

Les travaux débuteront en décembre prochain.

SAULX LE DUC :

Le projet d'enfouissement à Luxerois est annulé

SICECO :

Le projet a bien été modifié

SAVIGNY SOUS MALAIN :

La commune demande à quelle date elle recevra une estimation de coût pour ces travaux

SICECO :

Les travaux étant prévus en 2020, vous recevrez une estimation courant 2019

B. Travaux d'Eclairage Public (Voir tableaux joints au compte rendu)

Bilan des travaux en cours ou programmés et Programmations ultérieures

GREANT LES SOMBERNON

La commune demande la pose d'un luminaire de marque LUSS proposé par un habitant.

SICECO :

Oui si la commune est d'accord, le fournisseur originaire de Grenant les Sombernon propose de donner gratuitement le luminaire à la commune.

PONCEY SUR L'IGNON :

La commune demande si le fil électrique fixé en façade de l'église pourra être enfouit lors des travaux de restauration du bâtiment.

SICECO :

Le technicien reprendra contact avec la commune pour coordonner les travaux et vérifiera s'il reste des fils nus sur la commune.

Énergie électrique consommée : comparatif des tarifs entre Tarif Réglementé de Vente (TRV) et le Groupement régional d'achats d'électricité du SICECO en fonction de la mise en place ou non de la coupure nocturne.

L'évolution du coût moyen d'une installation de 1 kW (environ 10 à 15 points lumineux) montre une forte augmentation depuis 10 ans (+ 100 %) des TRV et donc l'intérêt d'intégrer les groupements d'achats d'énergies du SICECO (-10 à 15 % par rapport aux TRV).

Énergie et Maintenance :

Les coûts moyens annuels de la maintenance ramenés au point lumineux restent stables même si le reste à charge pour les adhérents baisse fortement (-3,5 €/PL) du fait de l'augmentation des subventions du SICECO (passage de 25% à 50%). Les évolutions annuelles par adhérent peuvent être très différentes suivant les actes de maintenance réalisés.

Maintenance (en € TTC/point lumineux/an)

	2016	2017
Préventive (lors des tournées)	11,17	11,15
Corrective (hors tournées)	1,36	1,51
Sécuritaire (urgence)	1,43	1,10
Total	13,96	13,77
Reste à charge commune	10,47	6,89
Tournées/an/commune	2,80	2,82

C. Bornes de recharge pour véhicules électriques

La gratuité du service a été mise en place jusqu'au 31/12/2018 suite aux problèmes rencontrés par l'installateur SPIE avec les terminaux de paiement.

En attendant les premiers retours sur le taux d'utilisation des bornes, aucune autre installation n'est prévue en 2019.

II. COMPETENCES ET SERVICES

A. Point sur le service d'assistance aux « travaux de voirie courants »

Une douzaine de communes ont déjà fait appel au SICECO pour ce service. Il est rappelé que les demandes des communes sont d'abord examinées par la MICA (CD21) pour vérifier les possibilités d'intervention du SICECO. Ce service intégrera les missions de la future Agence technique départementale.

B. Communications électroniques

Dans le cadre des communications électroniques, deux sujets méritent une attention particulière, surtout dans le cadre actuel du développement des réseaux Très Haut Débit (THD) :

- la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par tous les opérateurs (dont le principal est ORANGE) aux communes et EPCI doit être vérifiée (estimation du manque à gagner : 140 K€/an à l'échelle de la Côte d'Or),

- la location de fourreaux publics (appartenant en fait aux collectivités qui parfois ne le savent pas) aux opérateurs dans presque toutes les opérations d'urbanisme réalisées depuis 1998 (date de privatisation de France Telecom) avec un manque à gagner estimé de 200 K€/an.

La mission d'expérimentation avec le cabinet ACTANE a permis d'identifier les communes qui vont pouvoir récupérer des sommes parfois importantes. Sur les 11 communes un montant global de 30 000 € récupérables soit parce que la RODP n'est pas perçue, soit parce que les longueurs déclarées par les opérateurs ne sont pas à jour.

L'adresse suivante est l'adresse spécifique à contacter chez ORANGE pour la RODP : accueil.rodpo@orange.com

MESSIGNY ET VANTOUX :

La commune précise l'utilité de la démarche avec les communes pilotes et le cabinet ACTANE qui lui a permis de contacter ORANGE qui n'a pas posé de problème

PRALON :

La commune demande qui va faire l'inventaire pour les communes si la démarche est généralisée.

SICECO :

La généralisation de l'analyse de la RODP aux autres communes est en cours d'étude, 140 M€ pourraient être récupérés au total.

TROUHAUT :

Suite à sa demande de vérification du linéaire, la commune informe qu'elle a réceptionné un courrier d'ORANGE lui précisant que les longueurs indiquées étaient correctes.

SICECO :

Concernant la RODP, les linéaires servant de base au calcul peuvent être réclamés à l'adresse spécifique indiquée ci-dessus.

Concernant le contrôle des longueurs, la position d'ORANGE est connue du SICECO qui a lancé un travail expérimental pour justement étudié les moyens de s'assurer de la cohérence entre les linéaires utilisés par ORANGE pour la RODP et la réalité des réseaux sur le terrain.

Occupation des fourreaux publics existants :

Le contrôle des longueurs de fourreaux peut avoir un intérêt financier également. Il faut réfléchir à l'aide à apporter aux collectivités et les conditions à mettre en place.

Type d'opération		km/an (km)	Propriétaire	Redevance de location
Enfouissement coordonné		10-15 (100)	SICECO	570 €/km
ZA / lotissement communal	Nouveau	10-15	SICECO (6.7) ou Collectivité	1 000 €/km ou non
	Existant (depuis 1998)	200	Collectivité	Non

Les modalités d'intervention du SICECO au niveau du transfert de propriété ou d'une gestion mutualisée restent à définir, le SICECO n'étant propriétaire que dans certains cas (enfouissement des réseaux, transfert de la compétence 6.7 « Réseaux Communications ») mais disposant de certains outils et expertises dans le domaine.

SIG et cartographie :

Service de numérisation des réseaux des adhérents du SICECO :

Modification des tarifs du service pour plusieurs raisons :

1. les demandes des adhérents sont très variées : elles concernent les réseaux humides, les cimetières, l'instruction du droit des sols, etc.
2. le besoin de récupérer les données plutôt que d'acheter des outils, or le coût d'acquisition des données est très élevé (relevé terrain avec techniques spéciales, absence totale de données initiales),

3. une tarification en partant du besoin de données terrain pour aller vers l'utilisation des services suivants : acquisition données avec l'acquisition ou maintenance logiciel et assistance à l'utilisation

Calendrier des formations SIG : contact => Victor Charton 03 80 50 99 33 vcharton@siceco.fr

- 5 Décembre 2018 : au SICECO (venir avec un ordinateur portable)
- 24 Janvier 2019 : CHATILLON / SEINE
- 13 ou 14 Février 2019 : SAULIEU
- Mars 2019, semaine 12 : BEAUNE

C. Réseau de GAZ naturel

1) Compteur Gazpar

Le déploiement du compteur Gazpar a débuté en 2017 et devrait se terminer en 2022 : diapos Grdf.

2) Transfert de la compétence « Distribution publique de Gaz Naturel »

Le SICECO depuis juin 2018 a mis en œuvre plusieurs dispositions visant à inciter les communes desservies en gaz à transférer leur compétence au SICECO pour disposer d'un poids plus grand dans la perspective du renouvellement prochain des contrats de concession ainsi que dans le cadre du développement du bio-méthane.

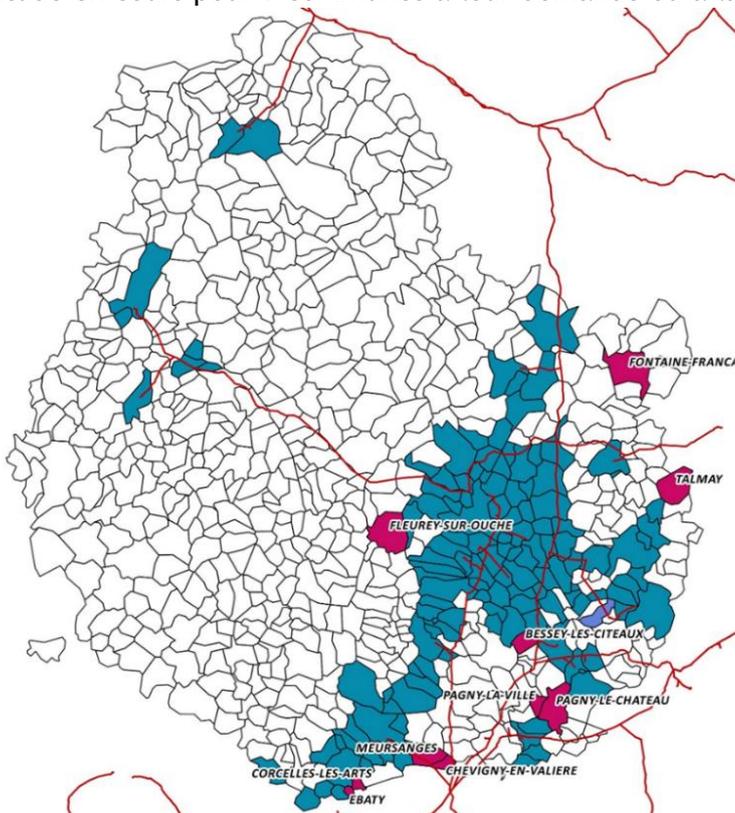
Le SICECO assistera les communes lors du développement du réseau existant ou pour la desserte de nouvelles communes dans le but de développer la méthanisation, les stations-services GNV pour camions et voitures puis à moyen terme l'éventuelle collecte d'hydrogène produit par les renouvelables.

Il est important de noter la réelle flexibilité et complémentarité avec les Energies renouvelables du réseau de gaz.

Les mesures sont financières : 42 % aide sur les branchements, 50% d'aide pour atteindre le seuil de rentabilité calculé par GRDF, aides pour le raccordement au réseau de projets de méthanisation publics. L'aide se traduit aussi par un accompagnement technique sur les usages du gaz et la mise en œuvre des nouvelles dessertes et extensions.

Nouvelles dessertes :

Etude en cours pour 9 communes à leur demande ou à la demande d'industriels : carte ci-dessous.



- 9 communes ont fait part au SICECO de leur intérêt d'un raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.
- Ces communes présentent des profils différents (présence ou non d'industrie, situation géographique par rapport au réseau existant etc.)
- Le but de l'étude est d'évaluer la faisabilité d'un raccordement au réseau de gaz naturel de ces communes.

- Communes desservies en gaz (péréquées)
- Communes desservies en gaz (non péréquées)
- Etude nouvelles dessertes

Elles sont étudiées en fonction :

- De l'existence d'un potentiel domestique et/ou industriel (point le plus important)
- De l'opportunité de mutualisation des travaux (fibre optique, HTA)
- Du potentiel lié à l'injection de bio méthane.

III. ÉNERGIE

A. Nouvelles consultations : Groupement régional d'achats d'énergies

Électricité : consultation pour 3 ans de 2020-2022

Gaz : consultation pour 2 ans de 2020 à 2021

Les collectivités, **déjà membres** du groupement, doivent confirmer leur accord (pas besoin de re-délibérer) d'intégrer leurs contrats dans les futurs marchés. Pour ce faire, il est nécessaire de retourner **au plus vite, et au plus tard le 12 décembre 2018**, au SICECO (à achat-energies@siceco.fr) la liste des contrats concernés : la procédure à suivre a été envoyée par mail en date du 24 septembre dernier, et une relance a été transmise le 14 novembre.

Attention : il est précisé que sans réponse de votre part dans ce délai, votre collectivité ne fera plus partie du groupement d'achats d'énergies et vous ne pourrez plus bénéficier des tarifs négociés par le SICECO. Vous serez donc obligés de gérer vous-mêmes la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.

Au-delà de l'intérêt direct évident dont chaque membre bénéficie en participant à ce groupement (procédure organisée par le SICECO, suivi technique plus poussé, conduite des négociations par des experts), le groupement tire sa force de la présence de tous ses membres, ce qui lui permet d'accéder à des niveaux de prix très certainement plus intéressants que lors de démarches individuelles.

Les « nouvelles » collectivités, qui souhaitent adhérer au groupement, doivent en informer **au plus vite** le SICECO par mail (à achat-energies@siceco.fr) afin que ce dernier leur transmette l'ensemble des documents à compléter, **une délibération est nécessaire**. Toutes les pièces dûment validées devront parvenir au SICECO **au plus tard le 14/12/2018**.

L'annexe jointe au compte-rendu précise quelles collectivités ont encore des éléments à renvoyer.

CUSSEY LES FORGES :

La commune précise sa volonté de continuer à adhérer au groupement régional d'achats d'énergies. Le délégué relance le secrétariat afin qu'il envoie la liste des contrats concernés dûment signée au SICECO dans le délai imparti.

LANTENAY :

La commune demande si on peut lui envoyer un dossier d'adhésion au groupement régional d'achats d'énergies.

SICECO :

Les documents ont été envoyés à la commune à partir de l'adresse achats-energie@siceco.fr : l'ensemble des pièces dûment complétées et signées doivent être retournées au SICECO au plus tard le 14/12/2018. Il est demandé à la commune de transmettre dès que possible, sans attendre cette date limite, le fichier excel et le mandat complétés.

MESSIGNY ET VANTOUX :

La commune demande si une analyse du contrat Cofely qui inclut l'achat de combustible (P1) peut être faite par rapport au groupement d'achats du SICECO.

SICECO :

Le SICECO pourra faire ce comparatif dans le cadre de la compétence CEP qui a bien été transférée au Syndicat. Pour ce faire, la commune doit transmettre au CEP l'intégralité des données du contrat.

B. Partagé (CEP)

1) Bilan des Appels à Projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux et communautaires

Bilan des dossiers 2017-2018 relevant des 3 programmes de subvention du SICECO « Rénovation énergétique des bâtiments ».

Appels à Projets Bâtiments	BBC		NON BBC		Régulation		Total	
	Nbre projet	Montant subvention SICECO						
Dossiers validés en AG du 08/12/17, du 09/03/18 et du 22/06/18	12	519 132	14	102 531	0	0	26	621 663
Dossiers validés en AG du 24/10/18	1	22 302	10	61 377	1	176	12	83 855
Dossiers en attente (courrier de candidature)	7		6		3		16	0
Dossiers potentiels	15		5		0		20	0
Total	35	541 434	35	163 908	4	176	74	705 518

A noter la modification des règlements des Appels à Projets, dont notamment : limitations en ce qui concerne les démolitions/reconstructions en « BBC », association de travaux obligatoires en « non BBC » et augmentation du plafond d'aide en « non BBC » de 10 000 à 20 000 €.

LANTENAY :

La commune a transféré la compétence CEP.

SICECO :

Maëlle Chapillon, Conseillère en Energie Partagé de ce secteur, prendra contact avec la commune pour lancer la mission d'inventaire patrimonial.

PRALON :

La commune veut changer une chaudière à fioul dans une maison individuelle (logement communal) dans le cadre de l'Appel à Projet NON BBC.

SICECO :

Suite à la modification du règlement, une analyse d'opportunité est à prévoir. Elle pourra être faite début 2019 dans le cadre de la compétence CEP. Le SICECO transmet le modèle de délibération pour le transfert de cette compétence. La commune pourra ainsi bénéficier de l'accompagnement du CEP pour ses travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

MESSIGNY ET VANTOUX :

La commune veut savoir si les aides du SICECO au titre des AAP sont cumulables avec les aides de la Région.

SICECO :

Les aides sont cumulables dans la limite de 70% ou 80% de subventions, les communes doivent au moins participer à hauteur de 30 ou 20% des travaux en fonction des projets.

Dans ces cas-là, les subventions du SICECO viendront en dernier et seront plafonnées pour répondre à ce critère.

2) Études énergétiques des bâtiments communaux et communautaires : extension des aides des pré-diagnostic

Le SICECO subventionne désormais les études énergétiques présentées ci-dessus (paragraphe « Actualités » en page 1), indépendamment du taux de reversement de la taxe électrique des communes :

Aide "Études énergétiques des bâtiments communaux et communautaires"		
Collectivité	Compétence CEP	Service Diagnostic et suivi énergétique des bâtiments
Commune	65% HT 50% TVA	15% HT 50% TVA
EPCI	50% HT 50% TVA	

3) Planification énergétique

a) Modèle de plan d'action d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

L'exemple de plan d'actions présenté montre l'intérêt de la mise en place d'une démarche de planification énergétique qui étudie tout type de secteurs (habitat, mobilité, énergies renouvelables, ressources, exemplarité, ...).

Il est précisé qu'un territoire peut se lancer dans une démarche de planification énergétique en commençant d'abord par étudier son profil énergétique afin de définir les enjeux énergétiques du territoire, sans obligation de réaliser de suite un PCAET.

b) Guide Énergie - Urbanisme

L'objectif de ce guide est de mettre à disposition des élus des exemples concrets d'articles rédigés qu'ils peuvent intégrer dans leur document d'urbanisme (SCoT, PCAET, PLU/PLUi, cahier des charges ou règlement de ZAC-ZAE/lotissement) afin de définir des prescriptions/obligations en matière de maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables.

Plusieurs structures participent à l'élaboration de ce guide, DREAL, DDT, Région, Département, qui sera constitué d'une « accroche » co-signée puis d'un fascicule dédié spécifiquement à chaque document d'urbanisme : SCoT, PCAET, PLU/PLUi, ZAC-ZAE/Lotissement.

La version définitive de ce guide sera diffusée courant 2019.

QUESTIONS DIVERSES,

FRANCHEVILLE :

La commune veut connaître l'avancement de son dossier de centrale photovoltaïque au sol.

SICECO :

La distance du projet aux postes sources supérieure à 20 km est problématique.

Il faut attendre la mise en place de nouveaux postes sources ou l'extension de puissance des postes existants dans le cadre de la révision du Schéma régional de raccordement au réseau des EnR (S3RENr), faite avec l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

AGENDA

NOVEMBRE :

- Du lundi 5 au vendredi 23 : Réunions de CLÉ
- Mardi 6 : Commission Éclairage Public
- Vendredi 9 : Commission Consultative Paritaire (CCP)
- Lundi 12 : Commission Énergies
- Lundi 19 : Commission Affaires Générales et Finances (BP)
- Mercredi 28 : Réunion de bureau

DÉCEMBRE :

- Vendredi 7 : Assemblée générale
- Jeudi 13 et vendredi 14 : Cité 21
 - ❖ Jeudi 13 à 17h30 : conférence Photovoltaïque
 - ❖ Vendredi 14 à 14h15 : remise chèques CEE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes, lève la séance, et invite l'assemblée au pot de l'amitié.

Etabli le 26 novembre 2018

Le Président de la CLE



Patrick Duthu

PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE
Document sur la conférence Eclairage public du 19/09/2018
Tableaux travaux
Fiche Linky SICECO
Diaporama GRDF Gazpar
Diaporama ENEDIS
Annexe groupement d'Achats